

**EXTRAITS DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**  
**(Art. L2121-25 du Code général des collectivités territoriales)**

---

Le vingt-et-un septembre deux mil vingt et un à dix-huit heures trente le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Odette Beaulieu, sous la présidence de M. Jean-Martin GUISIANO, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Jean-Martin GUISIANO, M. Joël PERENON, Mme Patricia VIGIER, M. Philippe BREL, Mme Colette LANGLET, M. Philippe OZENDA, Mme Chantal BARIDON, Mme Christiane NICOLIN, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Erwan JAEN, M. Stéphane TRETOLA, M. Patrick PEQUIGNOT, M. Franck NICCOLETTI, M. Karl DEMERCASTEL, Mme Anne THIBAUT.

EXCUSES : Mme Simone CALLAMAND, Mme Christine PERENON, M. Pascal COGORDAN, Mme Eloïse GION.

POUVOIRS : Mme Simone CALLAMAND a donné pouvoir à Mme Colette LANGLET  
Mme Christine PERENON a donné pouvoir à M. Joël PERENON,  
M. Pascal COGORDAN a donné pouvoir à M. Philippe OZENDA,  
Mme Eloïse GION a donné pouvoir à M. Jean-Martin GUISIAN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est nommé M. Franck NICCOLETTI (art. L2121-15 du CGCT)

Le PV de la dernière séance – 30 juin 2021 – a été approuvé à l'unanimité.

DATE DE CONVOCATION : **15 septembre 2021.**

ORDRE DU JOUR

1. Attribution de subventions façade :
  - 23, Grand'Rue
  - 1, rue Neuve
2. Attribution de subventions
  - Sinistrés incendie des Maures
  - Société de chasse communale St-Hubert
  - La Boule méounaise
3. Demande de subventions départementales
  - Parc paysagé La Lône
  - Rénovation voies et chemins
  - Amélioration de la sécurité urbaine
4. DSIL 2022 – Réduction de l'impact énergétique de l'école
5. AAP Socle Numérique dans les Ecoles Élémentaires
6. Etablissement de servitude DFCI-PIDAF CASSB Piste V11
7. Demande de soutien pour le retrait du contrat Etat – ONF
8. Modification des statuts de la communauté d'agglomération Provence verte
9. Allocation forfaitaire de télétravail
10. Acceptation d'un don
11. Prise de participation SCIC Bateau Blanc
12. Convention COFOR ALEC - ACTEE
13. Décision modificative du budget
14. Ouverture d'une ligne de trésorerie
15. Désherbage médiathèque
16. Rapport des délégations
17. Informations et question orale

## **1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FACADE :**

### **○ 23, GRAND'RUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une subvention de 855 € à M. et Mme GERFAGNON pour le ravalement de la façade 23, Grand'rue.

### **○ 1, RUE NEUVE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une subvention de 1117 € à Mme BISMAN Monique, pour le ravalement de sa façade 1, rue Neuve.

## **2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

### **○ SINISTRES INCENDIE DES MAURES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une subvention de 200 € à la collecte ouverte par AMF 83 pour venir en aide aux communes sinistrées suite à l'incendie des Maures qui a fait 2 victimes et 26 blessés en août dernier.

### **○ SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE ST-HUBERT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une subvention de 1 150 € à la société de chasse St-Hubert pour l'organisation de la fête de la St-Hubert en 2021 et la création d'une fosse pour les déchets de venaison.

### **○ LA BOULE MEOUNAISE**

La demande est retirée de l'ordre du jour, M. GUISIANO y répondra dans un autre cadre.

## **3. DEMANDE DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES**

### **○ PARC PAYSAGE LA LONE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'employer une partie de l'enveloppe départementale 2021 au financement du parc paysagé de la Lône.

Total estimatif des dépenses : 250 000 € HT

Fonds de concours communauté d'agglomération Provence verte : 100 000 €

Conseil départemental : 50 000 €

Financement communal : 100 000 € (règle du fonds de concours) + TVA 50 000 €

### **○ RENOVATION VOIES ET CHEMINS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'employer une partie de l'enveloppe départementale 2021 au financement de la rénovation des voies et chemins :

Soit dépense prévisionnelle : 87 500 € HT

Conseil départemental : 70 000 €

Financement communal : 35 000 € dont TVA 17 500 €

### **○ AMELIORATION DE LA SECURITE URBAINE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'employer une partie de l'enveloppe départementale 2021 au financement de l'amélioration de la sécurité urbaine, avec l'arrivée

d'un 3<sup>ème</sup> agent dans le service police municipale, des besoins en matériel, en communication (radio) et en aménagement de locaux.

Dépenses prévisionnelles : 37 500 € HT

Subvention départementale : 30 000 €

Financement communal : 15 000 € dont 7 500 € de TVA.

#### **4. DSIL 2022 – REDUCTION DE L'IMPACT ENERGETIQUE DE L'ECOLE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de déposer un dossier dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local - Rénovation énergétique 2022 pour financer des travaux de réduction de l'impact énergétique de l'école suite au diagnostic réalisé par la SPL ID83..

Montant des dépenses estimées : 79 600 € HT

DSIL – Rénovation énergétique : 39 800 €

#### **5. CONVENTION ALEC 83 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ACTEE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), a autorisé le maire à signer une convention ALEC 83 pour la mise en œuvre du programme ACTEE qui vise à faciliter et accompagner la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments publics, et notamment la recherche de financements complémentaires, moyennant 300 € pour une année.

Cette autorisation est assortie d'une condition : avoir l'assurance que des fonds supplémentaires seront effectivement obtenus.

#### **6. AAP SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à signer la convention qui nous ouvre droit à un financement de 70 % sur des équipements informatiques, des services ou ressources numériques suite au dépôt de candidature de l'école Joseph Ducret.

Dépenses prévisionnelles : 5 800 €

Financement France Relance : 3 600 €

#### **7. ETABLISSEMENT DE SERVITUDE DFCI-PIDAF CASSB PISTE U11 – dite de « La Marseillaise »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté, dans le cadre de la mise en œuvre du PIDAF de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume, la possibilité d'établir des servitudes DFCI, préambule indispensable pour solliciter des subventions à hauteur de 80 % pour la réalisation de travaux de prévention incendie de forêts, notamment pour la piste DFCI dite La Marseillaise.

#### **8. DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE RETRAIT DU CONTRAT ETAT – ONF**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté une motion pour le retrait du nouveau contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF qui prévoit une augmentation de 30 millions d'euros sur 3 ans de la contribution financière des communes forestières pour le financement de l'ONF et une suppression de 500 postes à l'ONF qui se traduiront par la baisse d'un service public.

## **9. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté la modification des statuts de la communauté d'agglomération Provence verte qui porte sur :

- Une erreur matérielle concernant la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés (article du Code général des collectivités territoriales modifié)
- Ajout de la compétence en matière de maisons de service au public
- Actualisation de la détermination de la compétence en matière culturelle suite à création du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de la Provence Verte

## **10. ALLOCATION FORFAITAIRE DE TELETRAVAIL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté la mise en place de l'allocation forfaitaire de télétravail, décidée par le gouvernement dans la fonction publique ; il s'agit de 2,50 euros par journée de télétravail, plafonnée à 88 jours/an.

## **11. ACCEPTATION D'UN DON**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté le don fait à la commune par les filles et petites-filles de Jane LECLER et Olympe SILVY, de 5 tableaux représentatifs de l'œuvre de leurs mère et grand-mère.

## **12. PRISE DE PARTICIPATION SCIC BATEAU BLANC**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prendre une participation de 300 € dans la SCIC Bateau Blanc.

## **13. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé du modifier le budget de la manière suivante :

### Section de fonctionnement :

#### **Dépenses : - 6 312 €**

- Virement à l'investissement : - 4 446 €
- Amortissements + 856 €
- Charges générales - 922 €
- Assurances du personnel + 7 200 €
- Provisions pour risque maladie 9 000 €

#### **Recettes : - 6 312 €**

- Impôts et taxes + 5 671 €
- Dotations et participations - 2 983 €
- Reprises sur provisions - 9 000 €

### Section d'investissement :

#### **Dépenses : + 53 039 €**

- Frais d'études + 10 824 €
- Immobilisation + 2 547 €

- Immobilisation en cours +33 826 €
- Dépenses imprévues + 5 842 €

**Recettes : + 53 039 €**

- Virement du fonctionnement - 4 446 €
- Amortissements + 856 €
- FCTVA - 8 650 €
- Emprunt + 50 000 €
- Subventions + 15 279 €

#### **14. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le maire à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € auprès du CCM pour régler les dépenses des gros travaux qui devraient démarrer prochainement en attendant le versement des subventions obtenues, aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois + marge 0.60.

#### **15. DESHERBAGE MEDIATHEQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la liste des ouvrages qui seront sortis de l'inventaire de la médiathèque.

#### **16. RAPPORT DES DELEGATIONS**

Le conseil municipal est informé que :

La commune de Méounes-les-Montrieux n'a pas exercé son droit de préemption pour les aliénations suivantes :

- |                        |                      |              |
|------------------------|----------------------|--------------|
| • C806                 | Le Cros de l'Estang  | 0ha 15a 66ca |
| • E215-380-381-772     | Planestel et Caylade | 2ha 14a 35ca |
| • E774-775-776         | Planestel et Caylade | 0ha 04a 05ca |
| • F27                  | Rue Neuve            | 0ha 00a 74ca |
| • F18                  | Le Village           | 0ha 02a 22ca |
| • C1053                | Le Cros de l'Estang  | 0ha 32a 41ca |
| • C1055                | Le Cros de l'Estang  | 0ha 24a 45ca |
| • F311-440-443-447-310 | St-Michel            | 0ha 08a 08ca |
| • F25                  | Rue Neuve            | 0ha 00a 85ca |
| • F271                 | Route de Toulon      | 0ha 00a 92ca |
| • E69-383              | Peyferrier la Servi  | 0ha 16a 45ca |

#### **17. INFORMATIONS**

- Remerciements de la FNACA pour le versement de la subvention
- Remerciements des Jardins solidaires pour le versement de la subvention
- Décisions d'ester en justice :
  - Commune de Méounes-les-Montrieux/ PARROTTA
  - Commune de Méounes-les-Montrieux/HARAS DE BOIS SOLEIL
- Convention de mise à disposition du domaine public : TENNIS
- Le rapport d'activités SIVED NG est à disposition des personnes intéressées.

## **18. QUESTION ORALE**

**M. le Maire expose l'importance pour la commune de la création d'une MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE qui fixera et pérennisera sur notre territoire la présence de médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, dentiste, pharmacie et généralement tous les professionnels de la santé.**

**Différents projets pour l'implantation de celle-ci sur la commune sont en cours d'étude.**

**La CDC a fourni la semaine dernière un projet de plan de financement pour la réalisation d'une MSP communale.**

**La SPL 83 a été chargée d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage pour aider la commune et les habitants en cette qualité.**

**Il convient de rassurer les patriciens sur la volonté de la commune.**

**propose de voter sur l'engagement de principe du conseil municipal pour ce projet, pour lui permettre de continuer les études en cours.**

**Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour donner un avis favorable à la poursuite du projet.**